

APPEL À PROJET – RÉALISATION D’UNE ŒUVRE ARTISTIQUE SUR LE MUR DU BÂTIMENT DE L’ÉCOLE ANNESENS-FUNCK

PROJET – RÉALISATION D’UNE ŒUVRE ARTISTIQUE DE TYPE PEINTURE URBAINE SUR LE MUR DU BÂTIMENT DE L’ÉCOLE ANNESENS-FUNCK, 46 RUE DE LA GRAND ÎLE À 1000 BRUXELLES.

8/05/2017 – 31/05/2017

Contexte général

L’Echevine de la Culture Karine Lalieux développe une politique de soutien à l’art urbain sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Initié dans ce contexte en collaboration avec l’école Anneessens-Funck le présent appel à projet est ouvert à toutes les personnes majeures, individus ou collectifs, street artistes, peintres... Il est lancé par l’asbl Brufête agissant pour le compte de la Ville de Bruxelles en vertu de la convention du 23 septembre 2013.

Objet

Le présent appel à projet vise la réalisation d’une œuvre artistique originale de type peinture urbaine sur le mur du bâtiment de l’école Anneessens-Funck si au 46 rue de la Grand Île à 1000 Bruxelles.

Les techniques utilisées pour la réalisation de l’œuvre peuvent être toutes les techniques habituellement utilisées pour l’art urbain pour autant qu’elles soient adaptées au support pictural, qu’elles se conforment aux normes de sécurité et qu’elles garantissent une pérennité de l’œuvre.

L’œuvre doit être conçue par l’artiste pour une pérennité minimale de 5 années.

Localisation

La surface totale proposée est d’environ 40 m².

Dimensions générales : hauteur environ 8 m, longueur totale environ 5 m.

L’asbl Brufête met à disposition du ou des artistes un équipement du type nacelle télescopique permettant de travailler en hauteur.



APPEL À PROJET

Introduction du projet

Le dossier de candidature devra être rendu au plus tard le 31 mai 2017, par courrier électronique à StreetArt@brucity.be dans des formats courants (.pdf, .xls, .doc, .jpg, ...).

Si le dossier dépasse 5 MB, il doit impérativement être envoyé via wetransfer.com.
Un accusé de réception sera envoyé électroniquement pour chaque projet remis.

Dossier de candidature

Le dossier doit comprendre :

- les coordonnées du candidat (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse e-mail de l'artiste ou de la personne autorisée à s'engager au nom du collectif) ;
- une présentation de l'artiste et/ou du collectif (biographie, CV, images de travaux antérieurs, etc.) ;
- un ou plusieurs documents(s) permettant de visualiser au mieux le projet : esquisse ou représentation virtuelle la plus précise possible, avec mention des couleurs et matériaux ;
- une explication de la démarche qui motive le projet ;
- une fiche technique des matériaux prévus ;
- une estimation du temps nécessaire à la réalisation du projet.

Les informations doivent être complètes sans renvoi vers un site web.

Conditions financières et droits sur l'œuvre

L'asbl Brufête prévoit pour le projet sélectionné un montant forfaitaire de 3.500 EUR TTC. Ce montant comprend les frais de l'artiste (notamment pour les matériaux utilisés, les frais de déplacement, les éventuels frais de séjour, etc.), les honoraires et la cession des droits sur l'œuvre et sa reproduction dans les limites de la loi.

L'œuvre sera la propriété de la Ville de Bruxelles. L'asbl Brufête s'engage à demeurer attentive à la conservation de l'œuvre mais n'assume néanmoins aucune responsabilité du chef de détérioration volontaire ou involontaire qui pourrait survenir. Elle n'assume aucune obligation en termes de maintien de l'intégrité de l'œuvre.

L'œuvre devant être originale, l'artiste assumera toute responsabilité en cas de contestation d'un tiers et garantira l'asbl Brufête de toute revendication d'un tiers qui estimerait que ses droits intellectuels ont été violés.
Ces conditions seront formalisées dans une convention entre l'artiste et l'asbl Brufête.

Critères de sélection

- le concept général, les intentions du projet ;
- la qualité esthétique ;
- l'adéquation de l'œuvre avec les fonctions et usages du bâtiment ainsi qu'avec l'architecture et l'environnement urbain ;
- le réalisme technique concernant la réalisation et la conservation de l'œuvre.

Choix du candidat et réalisation

Le projet final sera sélectionné par l'asbl Brufête sur base de l'avis d'un jury spécialement mandaté à cette fin. Ce jury sera composé de : deux représentants de l'asbl Brufête, deux représentants de l'Echevine de la Culture de la Ville de Bruxelles, un représentant de l'Echevine de l'Instruction publique, un représentant des étudiants, et deux experts extérieurs spécialisés en art urbain.

La sélection sera finalisée au plus tard le 8 juin 2017.

L'asbl Brufête se réserve néanmoins le droit de ne retenir aucun projet.
La réalisation effective de la fresque doit se dérouler entre le 15 et le 29 juin 2017.